

**COMMUNE D’ORAISON**

**CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SEANCE DU 01 DECEMBRE 2009**

**◀ COMPTE RENDU DE M. LE MAIRE ▶**

**POINTAGE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 DECEMBRE 2009**

	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
VITTENET Michel	+			
BEGNIS Michèle	+			
FERRIGNO Gérard	+			
MOSCONI Marie-Christine	+			
MANTEAU Gérard	+			
MARTINON Marie-Thérèse	+			
BENAITON Jean-Marie	+			
NAPOLI Christine	+			
KREDIMI Abdelghani	+			
JURAN Suzy	+			
FAVIER Pierre	+			
FRANCOIS Jacqueline	+			
NOEL François		+		<b>M. FERRIGNO</b>
LE MESTRE Françoise	+			
MAZZOLENI Jacques	+			
MILESI Christelle	+			
PLAUCHUD Gérard	+			
REVEST Françoise	+			
SACHOT Yann		+		
SAULNIER Monique	+			
LAZAUD Gérard		+		<b>Mme JURAN</b>
NERVI Véronique	+			
JOSELET Joëlle	+			
SAUVECANE Fabienne	+			
ZUNINO Bernard	+			
SATABIN Bruno	+			
HUARD Béatrice	+			
<b>TOTAUX</b>	<b>24</b>	<b>3</b>		<b>2</b>

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**M. FERRIGNO Gérard**

**CONSEIL MUNICIPAL DU : 01 DECEMBRE 2009**

**ORDRE DU JOUR**

<b><u>N°</u></b>	<b><u>OBJET</u></b>	<b><u>RAPPORTEUR</u></b>
<b>01</b>	Pointage des Conseillers Municipaux Présents Absents ou excusés	M. le Maire
<b>02</b>	Désignation Secrétaire de Séance	M. le Maire
<b>03</b>	Approbation de l'Ordre du Jour	M. le Maire
<b>04</b>	Approbation Compte-Rendu du Conseil Municipal du 22/09/09	M. le Maire
<b>05</b>	Liquidation Séance du Conseil Municipal du 22/09/09	M. le Maire
<b>06</b>	Compte-Rendu d'activités	M. le Maire
	<b>URBANISME</b>	
<b>07</b>	<b>ECOLE ELEMENTAIRE : CREATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE, DE DEUX NOUVELLES SALLES ET 1<sup>ERE</sup> TRANCHE DU REAMENAGEMENT DE L'ACCUEIL. MARCHES DE TRAVAUX</b>	M. le Maire
<b>08</b>	<b>EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DGE 2010</b>	M. le Maire
<b>09</b>	<b>PASS FONCIER – OPERATION « LES NEUFS FONTAINES »</b>	M. MANTEAU
<b>10</b>	<b>SCHEMA DE DEPLACEMENT DOUX DU SECTEUR SUD D'ORAISON DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT SOLIDAIRE (PAS)</b>	M. MANTEAU
<b>11</b>	<b>VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B 918 A MME PESALOVO POUR 40 M<sup>2</sup> ET A M. FRUME POUR 155 M<sup>2</sup>.</b>	M. MANTEAU

12	<b>AVIS SUR LA VENTE DE LA PARCELLE ZI 163 EN ZONE ARTISANALE</b>	M. BENAÏTON
	<b>COMPTABILITE</b>	
13	<b>TARIFS 2010</b>	Mme BEGNIS
14	<b>ADMISSION EN NON VALEUR</b>	M. le Maire
15	<b>DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET PRINCIPAL</b>	M. le Maire
16	<b>DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE PENALITES DUES DANS LE CADRE DU PAIEMENT DES TAXES D'URBANISME</b>	M. le Maire
	<b>CONVENTION</b>	
17	<b>CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE – LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ILO ET LA COMMUNE D'ORAISON DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE D'ACCES A LA ZONE ARTISANALE DES ROUBINES</b>	M. le Maire
	<b>DIVERS</b>	
18	<b>RESTAURATION DU PONT ROMAN DEMANDE DE SUBVENTIONS</b>	M. le Maire
19	<b>MOTIONS CONTRE LES PROJETS DU GOUVERNEMENT RELATIF A L'ORGANISATION TERRITORIALE ET CONTRE LE PROJET DE SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE</b>	M. le Maire
20	<b>EFFECTIFS SAISONNIERS DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS PARTICIPATION DE LA COMMUNE</b>	M. le Maire
21	<b>REHABILITATION DE L'ANCIEN HOPITAL LOCAL GARANTIE D'EMPRUNT ET SUBVENTION AU PACT ARIM 04</b>	M. le Maire
22	<b>QUESTIONS DIVERSES CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN «TOKEN» POUR L'ACCES A L'ENSEMBLE DES SERVICES WEB DU CENTRE DE GESTION 04</b>	Mme BEGNIS

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

**DISCUSSION :**

La question n° 17 « caisses des écoles – Séjour en classe de mer » est retirée de l'ordre du jour.

**DECISION PRISE  
A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU  
22/09/2009**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver ou de lui faire part des observations concernant le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2009.

**DISCUSSION** : néant

**DECISION PRISE  
PAR 25 POUR et 1 ABSTENTION (JOSELET)**

\*\*\*\*\*

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : LIQUIDATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
22/09/2009

VENTE DES PARCELLES G 1035 ET G 2262 (LOT 1 ET 5) IMMEUBLE  
BARTOLO : affaire en cours

ACQUISITION PARCELLES CADASTREES SECTION A 2506, 2507, 2654  
CHEMIN DE CLAOUSSE APPARTENANT A MADAME TALON ET  
MESSIEURS BEAUX : affaire en cours

ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA COMMUNE DES  
PARCELLES CADASTREES SECTION F 1163, 1165 ET 1167  
APPARTENANT A MADAME ET MONSIEUR SCAGLIA : affaire en cours

PARTAGE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION E 192 D'UNE  
SUPERFICIE DE 16880 M<sup>2</sup> ENTRE MADAME GORDE ET LA COMMUNE  
D'ORAISON AFIN DE SORTIR DU REGIME JURIDIQUE DES BIENS  
NON DELIMITES : affaire en cours

ACHAT DE LA PROPRIETE APPARTENANT A MADAME FAYET  
CADASTREE SECTION G 2022, 2023, 2024, 634, 635 ET 636 D'UNE  
SUPERFICIE TOTALE DE 498 M<sup>2</sup> SITUEE RUE JOSEPH LATIL : affaire  
en cours

AVIS SUR LA LOCATION PARTIELLE DES LOCAUX SITUES SUR LA  
PARCELLE ZI 432 EN ZONE ARTISANALE PAR LA SCI TANGA (SARL  
NETTOYAGE 2000) A LA SOCIETE PACK ENERGIE SUD : affaire réglée

DENOMINATION VOIES COMMUNALES : affaire réglée

- RUE DES IRIS
- RUE DES ECOLES
- TRAVERSE DES LUTINS

CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT SPECIALISE ENSEIGNEMENT  
ARTISTIQUE : affaire réglée

ADMISSION EN NON VALEUR : affaire réglée

DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL : affaire réglée

**EQUIPEMENTS SPORTIFS COMPLEXE GIAI MINIET – CONVENTION D’ENGAGEMENT ENTRE LE CONSEIL GENERAL DES A.H.P. ET LA COMMUNE** : affaire réglée

**AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE GAZ** : affaire réglée

**ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE – TARIFS 2009** : affaire réglée

**MOTION CONTRE LE DEMANTELEMENT DE L’ONF** : affaire réglée

**JUMELAGE ORAISON TRAVERSETOLO**  
**RENCONTRE DE JEUNES CITOYENS EN MILIEU SCOLAIRE MAI 2010** : affaire en cours

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE****OBJET : COMPTE-RENDU D'ACTIVITES**

<b>DATE</b>	<b>REUNIONS</b>	<b>OBJET</b>
29/09/09	MAIRIE	Liste électorale
29/09/09	MAIRIE	Pact Arim – réhabilitation hôpital
30/09/09	MAIRIE	Commission urbanisme PLU
01/10/09	MAIRIE	Schéma directeur + commission accessibilité
05/10/09	MAIRIE	Commission culture
06/10/09	MAIRIE	Réunion des cheminements doux
08/10/09	CCAS	Réunion mensuelle CMS
13/10/09	MAIRIE	Liste électorale
15/10/09	MAIRIE	Commission urbanisme – zone pluvial
15/10/09	CCAS - ILO	Banque alimentaire
19/10/09	MAIRIE	Réunion assoc utilisant salle polyvalente
20/10/09	MAIRIE	Plan d'eau – aménagements
21/10/09	MAIRIE	Commission urbanisme PLU
22/10/09	ILO	Conseil communautaire
27/10/09	CCAS	Conseil d'administration
27/10/09	MAIRIE	Cheminements doux
03/11/09	MAIRIE	Réhabilitation hôpital et projet Bouygues
03/11/09	CCAS	Réunion élus social
05/11/09	MAIRIE	Ouverture offres extension école élémentaire
05/11/09	DEPARTEMENT	Inauguration pont de l'Asse
05/11/09	MAIRIE	Commission jeunesse ski
05/11/09	CCAS	Appel offres colis
06/11/09	MAIRIE	Commission impôts
09/11/09	MAIRIE	Réunion présidents associations
10/11/09	ECOLE MATERNELLE	Conseil école
10/11/09	ILO	CLSH
16/11/09	MAIRIE	Plan de mise en accessibilité voirie
17/11/09	PREFECTURE	Risques sanitaires Durance PCB
17/11/09	ECOLE PRIMAIRE	Conseil école
19/11/09	MAIRIE	Accompagnateurs ski
20/11/09	MAIRIE	Attribution marché extension école élémentaire
24/11/09	MAIRIE	Pact Arim – réhabilitation hôpital
24/11/09	SMAVD	Réunion de bureau
24/11/09	MAIRIE	Liste électorale
26/11/09	MAIRIE	Réunion d'info parents ski

# ETAT CIVIL

## Naissances –

- |                                  |                          |
|----------------------------------|--------------------------|
| - JOUANNEAU Calvin               | né le 13 septembre 2009  |
| - CARDOSO Camille                | née le 17 septembre 2009 |
| - CLAUDET Eléna                  | née le 14 octobre 2009   |
| - PERRIN-GOURDON—ALMEIDA Gautier | né le 08 octobre 2009    |
| - OUAKI Kélyan                   | né le 27 octobre 2009    |
| - AMARAL Danny                   | né le 04 novembre 2009   |

## Mariages –

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| - Nicole BERSEGOL et Antoine GRANADOS     | mariés le 19 septembre 2009 |
| - Anne-Marie CISCAR et Christophe ARRIGHI | mariés le 03 octobre 2009   |
| - Doriane LERDA et Emmanuel FERREIRA      | mariés le 17 octobre 2009   |
| - Morgane HARDOUIN et Stéphane ZARROUG    | mariés le 21 novembre 2009  |
| - Regina OBODZINSKI et Eric AVARGUES      | mariés le 26 novembre 2009  |

## Decès –

- |                                       |                              |
|---------------------------------------|------------------------------|
| - CIAMPI née SAFFIOTTI Françoise      | décédée le 03 octobre 2009   |
| - FLORENTINO née VERDIER Juliette     | décédée le 05 octobre 2009   |
| - NERVI née GARZINO Marie             | décédée le 24 septembre 2009 |
| - GARSPARINI Léon                     | décédé le 27 septembre 2009  |
| - ORDY Georges                        | décédé le 23 septembre 2009  |
| - ALVAREZ FERRERO née TRABANCO Emilia | décédée le 25 octobre 2009   |
| - JOULIN née AUDRAIN Sylviane         | décédée le 30 octobre 2009   |
| - ODOUL Germaine                      | décédée le 22 octobre 2009   |
| - TIPREZ Daniel                       | décédé le 16 octobre 2009    |
| - ROUVIERE née JUTTEAU Marie          | décédée le 22 octobre 2009   |
| - OLMETA Michel                       | décédé le 04 novembre 2009   |
| - MICHETTI née PELLOUX Marie          | décédée le 09 novembre 2009  |
| - BROSSIER née FETIVEAU Maximilienne  | décédée le 12 novembre 2009  |
| - HASSE Jean                          | décédé le 03 novembre 2009   |
| - CHOPPIN née BRICOUT Liliane         | décédée le 17 novembre 2009  |
| - ROT Marija                          | décédée le 11 novembre 2009  |

## MANIFESTATIONS (17 septembre au 24 novembre 2009 inclus)

Dates	Evènements
Samedi 19 septembre	Boum – Destination Jeunesse
Samedi 26 septembre	Spectacle de danse – Olympic form
Dimanche 27 septembre	Assemblée générale – FNACA
Mardi 29 septembre	Assemblée générale – Street Devils Roller Hockey
Dimanche 4 octobre	Loto – ADMR
Vendredi 9 octobre	Concours de belotte – Comité des fêtes
Samedi 10 octobre	Concert – Eden District Blues
Dimanche 11 octobre	Loto – La chaîne d’Oraison Tuning – Custom Cars 04
Samedi 17 & 18 octobre	Fête de l’amande Concours national – Club des Lévrieriers
Vendredi 23 octobre	Conférence « Les jardins solidaires » - Qualité de la vie
Samedi 24 octobre	Spectacle d’humour – Comité des fêtes Assemblée générale - Handipotes
Dimanche 25 octobre	Loto – Les cheveux d’argent
Vendredi 30 octobre	Conférence sur les abeilles – Office de Tourisme
Samedi 31 octobre	Halloween – Destination Jeunesse
Du 2 au 4 novembre	Stage de cirque – Loly Circus
Samedi 7 novembre	Soirée salsa – ASPA
Dimanche 8 novembre	Loto – Handicap Evasion /Course – Sté Azurienne de lévriers
Mercredi 11 novembre	Cérémonie 11 novembre
Du 9 au 11 novembre	Exposition sur la guerre 14/18 – Office de Tourisme
Vendredi 13 novembre	Conférence « Le covoiturage » - Qualité de la vie
Samedi 14 novembre	Goûter - spectacle des anciens – CCAS
Dimanche 15 novembre	Thé dansant – Resto du cœur
Vendredi 20 novembre	Concert – Eden District Blues
Samedi 21 novembre	Collecte – Don du sang
Dimanche 22 novembre	Loto – FNACA Bourse aux jouets et au sport – Association Parents d’élèves école élémentaire Match de rugby et de roller Hockey
Lundi 23 novembre	Assemblée générale – Les Pieds Tanqués

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : ECOLE ELEMENTAIRE : CREATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE, DE DEUX NOUVELLES SALLES ET 1<sup>ERE</sup> TRANCHE DU REAMENAGEMENT DE L'ACCUEIL. MARCHES DE TRAVAUX.**

La Commune a confié, par délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2009, à l'équipe Richard ROMAN Architecte, BECT bureau technique et Alain FARAGOU paysagiste, la maîtrise d'œuvre de l'ensemble du projet de requalification des bâtiments et espaces publics autour de l'Hôtel de Ville.

La 1<sup>ère</sup> phase consiste en l'extension de l'école élémentaire sur la base d'un coût prévisionnel des travaux de 810 000 € HT en valeur novembre 2007 (date des études préalables de définition).

De novembre 2007 à juillet 2009, l'indice de l'évolution des prix du bâtiment BT01 est passé de 765,6 à 800,9 soit une augmentation de 4,61 %, ce qui conduit à un coût prévisionnel actualisé des travaux de 850 000 € HT environ.

Par avis d'appel public à la concurrence publié le 30 septembre 2009, une consultation des entreprises a été lancée, en procédure adaptée.

Ci-dessous le résultat de cette consultation et la liste des entreprises qu'il propose.

Lot	Entreprises	Adresse	Montant HT du marché
lot n°1 : Gros œuvre VRD plaquisterie	COMBA	BP11 - ZA - 04700 Oraison	286 995,04 €
lot n°2 : Structure Couverture Menuiserie bois	SCOP TRIANGLE	ZI Avon - 13120 Gardanne	248 948,44 €
lot n°3 : Etanchéite	SARL ROBERT DUBOIS	La Roberte - 04190 Les Mées	89 474,53 €
lot n°4 : Menuiseries métalliques serrurerie	ADAMO Métallerie Automatisme	La Gare - 04130 Volx	55 974,00 €
lot n°5 : Menuiseries intérieures et agencement	MCM	La Tour - 04000 Digne les Bains	16 359,00 €
lot n°6 : Revêtement de sols faïence peinture	ART ET DECORATION PEINTURES	304 Rue des Ponches - 04100 Manosque	66 228,80 €
lot n°7 : Electricité courants forts et faibles	PES	ZA de la Tranche - 04180 Villeneuve	43 077,00 €
lot n°8 : Chauff rafraichissement plomberie ventilation	JOHNSON CONTROL SUD EST	Av Charles Richaud - 04700 Oraison	79 721,20 €
Total HT			886 778,01 €

Le projet répond aux exigences de la Haute Qualité Environnementale HQE, sur au moins 6 des 14 cibles :

- Relation harmonieuse avec l'environnement
- Procédés et produits
- Energie
- Confort hygrothermique
- Confort acoustique
- Confort visuel

Il a été demandé à la maîtrise d'œuvre de présenter une estimation du surinvestissement lié au respect de ces cibles et Monsieur le Maire propose d'en demander le subventionnement à la Région.

### **DISCUSSION :**

Mme HUARD souhaite qu'on lui précise si la somme de 850.000 € correspond bien au coût prévisionnel réactualisé et donc si cela signifie qu'il y a un dépassement par rapport au prévisionnel d'environ 40.000 €.

M. le Maire lui répond par l'affirmative.

Mme JOSELET demande si la commune n'a pas l'obligation de choisir les entreprises les moins disantes.

M. le Maire précise que l'on doit retenir la mieux disante et c'est la démarche qui a été suivie. Ce ne sont pas forcément les entreprises qui ont proposé le meilleur prix qui ont été retenues, la qualité de la prestation ou des matériaux proposés compte également.

C'est pourquoi il y a un surcoût notamment pour répondre aux exigences HQE.

**DECISION PRISE  
A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA  
DGE 2010**

Par délibération du 20 janvier 2009, le conseil municipal avait acté les travaux d'extension de l'école élémentaire (création d'un restaurant scolaire, de 2 nouvelles salles et 1<sup>ère</sup> tranche du réaménagement de l'accueil) pour un montant de 979.600 € HT (travaux + honoraires).

L'Etat avait été sollicité pour subventionner l'opération à hauteur de 293.880 € au titre de la DGE.

Or le dossier n'a pas été retenu sur l'enveloppe 2009.

Les travaux n'ayant pas démarré, il est encore possible de renouveler notre demande de subvention pour l'année 2010 en ajustant le coût de l'opération puisque les offres sont maintenant connues.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter auprès de l'Etat une subvention selon le plan de financement suivant :

Coût HT de l'opération :	1.028.663
Etat DGE (30 %) :	308.599
Communauté de communes	
ILO – Fonds de concours (33 %) :	342.860
Autofinancement communal (37%) :	377.204

**DISCUSSION :**

M. ZUNINO souhaite savoir pourquoi la commune n'a pu bénéficier de la DGE en 2009, quels sont les critères d'attribution.

M. le Maire précise que l'enveloppe globale DGE n'est pas extensible et qu'Oraison avait bénéficié de la DGE les 2 années précédentes pour l'espace culturel Paul Réty. Aussi nous n'étions pas prioritaires en 2009. Mais nous pouvons essayer de renouveler notre demande pour 2010 sachant qu'il est peu probable que le taux de 30 % soit retenu ; il sera vraisemblablement inférieur.

**DECISION PRISE  
A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR MANTEAU**

**OBJET : PASS FONCIER – OPERATION « LES NEUFS FONTAINES »**

Le groupe Bouygues Immobilier devait réaliser sur le site de l'ex-coop GPS avenue F. Richard une opération immobilière proposant des logements en accession à la propriété plutôt haut de gamme.

En raison du blocage des permis et de la crise immobilière, le projet est désormais modifié.

Sur les 2 bâtiments prévus, un sera cédé à un bailleur social pour la réalisation de 28 logements PLUS.

Le 2<sup>ème</sup> comprendra 16 logements (8 T2, 4 T3 et 4 T4) dont 12 pouvant bénéficier de la procédure PASS Foncier.

Le PASS Foncier permet à des ménages ayant de petits revenus de devenir propriétaires de leur logement par :

- un achat en deux temps en différant l'acquisition du foncier (portage du terrain pour un montant compris entre 30 et 50.000 euros pendant 25 ans).
- une réduction de la TVA à 5,5 %
- une aide de la commune
- une sécurisation de l'accédant par le 1% logement : en cas d'accident de la vie, un accompagnement est mis en place pour garantir une solution de relogement.

Sur l'opération « Les neuf fontaines », il est proposé au conseil municipal d'adopter le principe d'octroi de 12 subventions pour les personnes répondant aux conditions légales permettant de bénéficier de la majoration du prêt à taux zéro et du Pass Foncier aux conditions suivantes :

- 3.000 € si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égal à 3.
- 4.000 € si le nombre d'occupants du logement est supérieur ou égal à 4.

L'octroi de ces subventions est conditionné à une non revente du logement avant 5 ans et pourrait éventuellement si le dispositif de 2009 est reconduit bénéficier d'une subvention de l'Etat de 50 % réduisant de moitié la participation de la commune.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée sur l'octroi de ces subventions.

**DISCUSSION** : néant

**DECISION PRISE**  
**ADOpte PAR 25 POUR et 1 ABSTENTION (LEMESTRE)**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR MANTEAU**

**OBJET : SCHEMA DE DEPLACEMENT DOUX DU SECTEUR SUD  
D'ORAISON  
DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE  
DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT SOLIDAIRE (PAS)**

La communauté de communes ILO et le Conseil Régional ont signé une convention dans le cadre des programmes d'aménagement solidaire (PAS).

Ces PAS ont pour objectif :

- d'améliorer l'intervention de la Région
- d'initier une réflexion sur l'aménagement urbain à l'échelle intercommunale
- de renforcer dans le temps la qualité des opérations d'aménagement urbain
- d'articuler l'aménagement urbain avec les stratégies foncières et les politiques d'habitat pour concevoir et mettre en œuvre un projet urbain intégré.

Sur l'ensemble du territoire ILO, une quinzaine d'actions a été retenue pour un montant global d'investissement de près de 7 millions d'euros.

La Région s'est quant à elle engagée à soutenir ce programme à hauteur de 2,8 millions d'euros.

Sur Oraison, ont été retenues les actions suivantes :

- Réalisation de logements sociaux dans les périmètres de ZAD et dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien hôpital.
- Etude globale sur le centre ancien en lien avec l'étude en cours sur l'aménagement du centre ville autour de la mairie.
- Acquisitions foncières dans le cadre du projet de centre ville.
- Démolition de l'ancienne coopérative agricole
- Etude sur les cheminements doux, acquisition du foncier et réalisation des aménagements nécessaires.

A ce jour, l'étude sur les cheminements doux a été lancée. L'objectif est d'offrir aux piétons et aux vélos un espace partagé leur permettant d'accéder au centre ville en toute sécurité.

Son coût prévisionnel est de 20.000 € HT.

La Région peut intervenir à hauteur de 50 %.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour solliciter une subvention du Conseil Régional à hauteur de 10.000 €.

**DISCUSSION**: néant

**DECISION PRISE  
A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR MANTEAU**

**OBJET : VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B 918 A  
MME PESALOVO POUR 40 M<sup>2</sup> ET A M. FRUME POUR 155 M<sup>2</sup>.**

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section B 918 d'une superficie totale de 195 m<sup>2</sup>. Cette parcelle est située le long de la voie menant à l'usine EDF.

Cette parcelle présente peu d'intérêt pour la satisfaction de l'intérêt général à cause de sa superficie et de sa configuration lanierée. Sa revente s'impose. Un accord a été trouvé avec les propriétaires mitoyens.

Monsieur Frume Louis rachètera environ 155 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section B 918 afin de désenclaver sa parcelle cadastrée section B 784.

Mme Pesalovo Alzira, propriétaire de la parcelle cadastrée B 1060 rachètera environ 40 m<sup>2</sup> de la parcelle B 918 correspondant à une dalle qu'elle a édifiée dessus après la signature avec l'ancienne municipalité d'une convention d'occupation précaire et révocable concernant cette parcelle. Elle prendra à sa charge les frais de géomètre.

France Domaine a évalué cette parcelle 89 euros/ m<sup>2</sup>. Une marge de négociation de 10% est laissée à la discrétion des parties. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose d'arrêter le prix de vente à 80 euros/ m<sup>2</sup> afin de lutter contre l'envolée des prix sur le secteur.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée sur cette vente.

**DISCUSSION** : néant

**DECISION PRISE  
A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR BENAÏTON**

**OBJET : AVIS SUR LA VENTE DE LA PARCELLE ZI 163 EN ZONE  
ARTISANALE**

Monsieur Gérard Maurice a pris récemment sa retraite et a cédé son entreprise de faux plafonds – isolation à M. Alain Carles qui poursuit la même activité.

Ce dernier souhaite également acquérir la parcelle ZI 163 où se situent le hangar artisanal et la maison d'habitation d'une superficie de 1.766 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour autoriser cette vente.

**DISCUSSION** : néant

**DECISION PRISE  
A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MADAME BEGNIS**

**OBJET : TARIFS 2010**

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs 2010 comme indiqué dans les tableaux joints.

**DISCUSSION :**

M. SATABIN fait une déclaration dont le texte est ci-joint.

Mme MARTINON lui répond qu'il est vrai que la situation est difficile pour beaucoup de familles. Toutefois la commune se doit de proposer des services de qualité et pour cela il faut du personnel qualifié qui a un coût. Elle veut bien discuter de l'augmentation sur les tarifs cantine mais pas sur la piscine, le ski qui restent quand même des activités de loisirs et pas des besoins indispensables aux enfants.

M. SATABIN insiste en disant que les ménages ont besoin d'être soutenus et que l'on peut freiner certains investissements pour choisir d'aider les familles.

M. le Maire précise que les investissements réalisés sur la commune ne sont pas superflus et améliorent les conditions de vie des familles (rénovation de voiries, extension de l'école, etc...).

**DECISION PRISE  
ADOPTE PAR 20 POUR – 1 CONTRE (SATABIN)  
et 5 ABSTENTIONS (SAULNIER-JOSELET-SAUVECANE-  
ZUNINO-HUARD)**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR**

Plusieurs titres de recettes sur des exercices passés n'ont pu être recouvrés.

Vous trouverez la liste jointe en annexe.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour admettre ces titres en non valeur pour une somme globale de 2.571,54 € sachant que cela n'interrompt pas les poursuites en cours.

**DISCUSSION** : néant

**DECISION PRISE  
ADOPTER PAR 25 POUR et 1 CONTRE (KREDIMI)**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET PRINCIPAL**

Il y a lieu de procéder à des régularisations budgétaires qui sont présentées dans les tableaux joints en annexe.

Monsieur le Maire demande l'accord sur ces modifications.

**DISCUSSION** : néant

**DECISION PRISE  
ADOPTE PAR 24 POUR – 1 CONTRE (SATABIN)  
et 1 ABSTENTION (ZUNINO)**

\*\*\*\*\*

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

**OBJET : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE PENALITES DUES  
DANS LE CADRE DU PAIEMENT DES TAXES D'URBANISME**

La trésorerie de Manosque nous a transmis la demande de remise gracieuse des pénalités de retard dues par la SCI L'ARMATAN située quartier Aval à Oraison.

Le gérant, M. Marcel Bonnafoux, a payé en retard la taxe locale d'équipement car il n'a pas reçu l'avis initial.

Il demande la remise gracieuse des majorations et pénalités déjà réglées pour un montant de 220 euros.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée sur cette remise gracieuse.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE  
ADOPTE PAR 21 POUR  
3 CONTRE (KREDIMI-MILESI-SAULNIER)  
et 2 ABSTENTIONS (LEMESTRE-PLAUCHUD)**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE – LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ILO ET LA COMMUNE D’ORAISON DANS LE CADRE DE LA CREATION D’UN CARREFOUR GIRATOIRE D’ACCES A LA ZONE ARTISANALE DES ROUBINES**

La communauté de communes ILO réalise un carrefour giratoire afin d’améliorer les conditions d’échange dans l’agglomération entre la RD4 et la zone d’activités pour un coût de 356.147 € HT.

Le département participe au financement de ces travaux à hauteur de 130.000 €.

L’Etat a décidé d’accorder une subvention de 76.176 € au titre de la DGE.

La commune quand à elle devra assurer la gestion ultérieure des aménagements en partenariat avec ILO (zones de stationnement, trottoirs, signalisation, espaces verts, réseau pluvial).

Il a été décidé d’acter les participations respectives de chaque collectivité au sein d’une convention dont le texte vous est proposé en annexe.

Monsieur le Maire demande l’accord de l’assemblée pour l’autoriser à signer cette convention.

**DISCUSSION** : néant

**DECISION PRISE  
A L’UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : RESTAURATION DU PONT ROMAN - DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Le Pont Roman situé à l'entrée est d'Oraison sur le Rancure a été construit en 1698 pour amener l'eau potable de la source de la Boucharde aux fontaines du village.

Ce pont a subi les intempéries et s'est peu à peu dégradé.

L'arc doit être restauré (certaines pierres se sont détachées) et la clef de voûte est fragilisée. Les joints de la façade sont noircis.

Enfin dans les années 80 des marches en béton ont été coulées et dénaturent le site.

Ce pont faisant partie intégrante de l'histoire de la commune et constituant un attrait touristique, il est nécessaire de procéder à sa restauration.

Le coût estimatif des travaux est de 42.500 euros ht.

Cette opération pourrait être subventionnée par l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général.

Les taux d'intervention ne sont pas connus à ce jour.

De même, la Fondation du Patrimoine peut nous aider au financement par l'organisation d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises et par une aide directe de sa part.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour lancer ce projet de restauration sur l'exercice 2010 et pour solliciter les subventions auprès des différents financeurs.

**DISCUSSION** : néant

**DECISION PRISE  
A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : MOTIONS CONTRE LES PROJETS DU GOUVERNEMENT  
RELATIF A L'ORGANISATION TERRITORIALE ET CONTRE LE  
PROJET DE SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE**

Les projets en discussion concernant la réforme des collectivités territoriales ou la suppression de la taxe professionnelle inquiètent la plupart d'entre nous.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter les deux motions jointes en annexe.

**DISCUSSION :**

M. MAZZOLENI précise que le projet de loi ne prévoit pas la suppression de la taxe professionnelle mais son remplacement et lit une information sur le sujet.

M. le Maire explique qu'il y a quand même un déficit d'information sur les changements proposés.

**Sur la motion concernant la réforme des collectivités territoriales.**

**DECISION PRISE  
ADOPTE par 24 POUR  
et 2 ABSTENTIONS (BEGNIS-MANTEAU)**

**Sur la motion concernant la suppression de la taxe professionnelle.**

**DECISION PRISE  
ADOPTE par 22 POUR  
et 4 ABSTENTIONS  
(KREDIMI-MAZZOLENI-JOSELET-SAUVECANE)**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : EFFECTIFS SAISONNIERS DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS  
PARTICIPATION DE LA COMMUNE**

Chaque année pendant les mois de juillet et d'août, le centre d'incendie et de secours recrute 3 vacataires pour renforcer les effectifs.

Toutefois, en raison de l'augmentation de l'activité en période estivale, le chef du centre d'incendie et de secours estime que le doublement des effectifs vacataires serait nécessaire.

Depuis plus de 20 ans, les trois vacataires sont financés par moitié par le SDIS et par la commune d'Oraison dans le cadre de sa cotisation annuelle.

Le CIS d'Oraison intervient sur 5 autres communes : La Brillanne, Lurs, Puimichel, Entrevennes et Le Castellet et le chef de centre propose que le surcoût occasionné par l'augmentation des effectifs soit pris en charge par l'ensemble des 6 communes.

Celles-ci devraient intervenir à hauteur de 3.000 euros.

Cette somme représente uniquement la moitié des vacances versées aux personnels, les déplacements, l'hébergement, la logistique et l'autre moitié des vacances étant pris en charge par le SDIS.

Sans l'intervention des communes, l'augmentation des effectifs ne pourra se réaliser.

Par contre, dans le cas d'une réponse favorable, la somme serait intégrée à la future cotisation versée au SDIS.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour participer au financement des emplois saisonniers du CIS au prorata de notre population.

**DISCUSSION** : néant

**DECISION PRISE  
A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : REHABILITATION DE L'ANCIEN HOPITAL LOCAL  
GARANTIE D'EMPRUNT ET SUBVENTION AU PACT ARIM 04**

Suite à la mise en vente de l'ancien hôpital local par la maison de retraite publique les tilleuls, une seule offre d'achat a été faite, celle de l'association PACT ARIM 04, organisme reconnu d'utilité publique.

Le projet proposé permet de créer 12 logements PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration qui finance des logements locatifs aidés destinés à des ménages qui cumulent des difficultés économiques et sociales) et 7 logements PLUS (Prêt locatif à usage social dont les caractéristiques prennent en compte un objectif de mixité sociale).

9 logements seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour équilibrer cette opération, le PACT ARIM sollicite l'intervention de la commune au niveau :

- d'une garantie d'emprunt à 100 %.
- d'une subvention d'équilibre d'un montant de 110.000 euros.

Les caractéristiques des prêts sont les suivantes (voir tableau joint).

Une partie des locaux situés au rez-de-chaussée côté crédit agricole pourrait être directement acquis par la commune pour l'euro symbolique afin d'y conduire un projet social (épicerie).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prendre une décision sur cette intervention en faveur du PACT ARIM 04.

**DISCUSSION :**

M. SATABIN fait la déclaration jointe en annexe.

Mme MARTINON pense qu'il est nécessaire de faire du social et de permettre ainsi à ceux qui travaillent d'avoir accès à un logement mais elle ne souhaite pas d'une telle densité de logements très sociaux en centre ville.

M. SATABIN fait remarquer que quelque soit le lieu où l'on fait du logement social, il y a concentration.

M. FAVIER pense que la commune a raison de faire du social et jusqu'à présent on a respecté le principe de mixité sociale ce qui n'est pas le cas dans autres projets.

Par contre le jour où les problèmes se présenteront la commune devra les gérer.

M. KREDIMI est contre ce projet sans commentaire.

M. ZUNINO lui fait remarquer que lorsqu'on est contre, on se doit de proposer une autre solution.

Mme JOSELET comprend les craintes de certains qui sont fondées mais elle se pose la question de savoir si la commune aura l'opportunité d'avoir un montage financier aussi avantageux. L'idéal serait d'avoir 12 PLUS et 7 PLAI.

Mme NAPOLI pense que la commune n'aura pas le libre choix sur les locataires, elle pourra proposer mais pas choisir.

Mme NERVI précise que les représentants du PACTARIM ont parlé d'un droit de véto pour la commune mais dans la pratique est-ce que cela sera vraiment possible ?

M. BENAÏTON estime que le souci est d'arriver à gérer les équilibres au sein de la commune et là nous sommes devant un projet concentrationnaire.

Mme BEGNIS dit voter contre ce projet même si elle sait que sur la commune il y a des besoins car cette offre de logement attirera forcément des personnes extérieures.

M. MANTEAU estime que le terme concentrationnaire est un peu exagéré. Il votera pour le projet notamment parce qu'il y a des logements destinés aux personnes handicapées.

M. PLAUCHUD s'interroge de savoir quel sera le devenir du bâtiment si le projet est abandonné.

M. le Maire pense qu'il peut y avoir d'autres propositions sur le foncier, la maison de retraite pourra toujours en avoir des bénéficiaires.

Mme HUARD pense qu'il s'agit vraiment d'une opportunité d'avoir des logements pour des personnes en difficulté financière même si elles ont un travail.

**DECISION PRISE**  
**REJETE PAR 8 POUR**  
**(FERRIGNO-MANTEAU-FRANCOIS-JOSELET-SAUVECANE-**  
**ZUNINO-SATABIN-HUARD)**  
**13 CONTRE**  
**et 5 ABSTENTIONS**  
**(VITTENET-MOSCONI-MILESI-SAULNIER-NERVI)**

\*\*\*\*\*

**OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

**RAPPORTEUR : MADAME BEGNIS**

**• CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN «TOKEN»  
POUR L'ACCES A L'ENSEMBLE DES SERVICES WEB DU CENTRE  
DE GESTION 04**

Depuis plusieurs années, le Centre de Gestion met en place des procédures dématérialisées via le web à l'intention des collectivités adhérentes, ce qui oblige à veiller aux enjeux de sécurité car :

- il est possible d'accéder, au travers de ces services, à des éléments du «dossier agent» qui sont hautement confidentiels (*adresse, n° de sécurité sociale, certains éléments de carrière, notation...etc.*) ;
- il est d'ores et déjà possible, grâce à la mise en œuvre de processus dématérialisés, de modifier des éléments du dossier agent (*comme l'état civil, le n° de sécurité sociale ou la notation, les propositions d'avancement de grade et d'échelon*) et de la collectivité.

Le déploiement attendu de nouveaux processus dématérialisés, font que l'aspect "*sécurité*" de l'utilisation de ces services est un point crucial et préalable.

C'est pourquoi, le Centre de Gestion propose aux collectivités utilisatrices de ces services de mettre en place un système de sécurité plus sûr basé sur la fourniture d'un «token», clé d'accès à l'ensemble de ses services web, dont la présente convention jointe en annexe détermine les modalités de mise à disposition.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour l'autoriser à signer cette convention.

**DISCUSSION** : néant

**DECISION PRISE  
A L'UNANIMITE**

---

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE  
A 20h 45.**

**MICHEL VITTENET  
MAIRE D'ORAISON**